



MANZIAT INFOS

Journal Municipal Trimestriel - Décembre 2013 - N° 24
www.manziat.fr

Invitation aux vœux 2014

*Madame le Maire et le Conseil Municipal
vous invitent à la réception
organisée à l'occasion des vœux
du nouvel an qui aura lieu*

*Jeudi 09 janvier 2014 à 19 heures
à la Salle des fêtes*

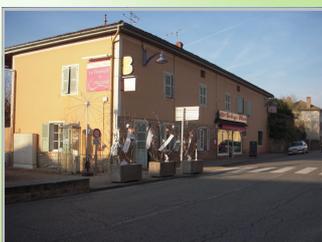
*Mairie de Manziat
48, Place du Marché Emile Méry - 01570 Manziat
Tel : 03.85.23.91.77 – Adresse mail : mairie@manziat.fr
Site Internet : <http://www.manziat.fr>*

Décorations de Noël



Pour rester cette année dans le thème de la musique choisi par les commerçants pour leurs concours de vitrines, la commission "Décos de Noël" a voulu mettre également quelques notes dans les décorations de Noël.

En quelque sorte pour donner le "la" du départ des festivités !



Manziat Infos n° 24 Sommaire

Invitation aux vœux 2014	01
Décorations de Noël	01
Séance du Conseil du 10/09/2014	02
Séance du Conseil du 23/10/2013	03
Séance du Conseil du 27/11/2013	05
Tableau des abréviations	09
Commission Communication	09
Commission Espace du Chêne	10
Commission Assainissement	11
Classement des archives de la Mairie	11
Talent Caché	12
Informations Mairie	12
Dates à venir au calendrier des fêtes	12

Séance du Conseil Municipal du Mardi 10 Septembre 2013

Membres en exercice : 19 – Excusés : Stéphane ARNAL, Marie-Eve BOYAT et Ludovic DESMARIS

Procès-verbal de la séance du 21 août 2013 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à 11 voix pour et 4 abstentions des absents.

Arrivée de Luc VOISIN

1) Demande de subvention pour la station d'épuration au Département et à l'Agence de l'Eau

Mme le Maire rappelle au Conseil que le dossier de demande de subventions pour la station d'épuration doit être déposé au Conseil Général pour le 15 septembre.

La recherche de terrains non inondables pour implanter la station a pris du temps, mais des promesses de vente ont été signées par les propriétaires des parcelles 222 et 223 pour 3€ du m². Les premiers propriétaires contactés susceptibles d'être vendeurs s'étaient désistés souhaitant 10€ du m², prix que la commune estimait trop élevé. L'implantation sur les terrains maraîchers a été abandonnée car la procédure de Déclaration d'Utilité Publique est longue, et des indemnités d'éviction auraient du être octroyées aux exploitants, rendant l'achat plus onéreux.

Le cabinet Merlin a donc rapidement repris le dossier une fois les parcelles définitivement actées. Le coût total de la station s'avère en fait moins élevé qu'en terres maraîchères car le linéaire de réseau est moins important. De plus, les réseaux passeront sur le domaine public, ce qui évite de négocier des servitudes de passage. Les bacs à roseaux sont réutilisés pour le bassin d'orage. Les bâtiments situés le long de la route ressembleront à des maisons, et l'autre côté de la parcelle sera paysagé. La station sera d'une capacité de 3 840 équivalents habitants.

Le coût de fonctionnement est estimé à 112 700€ HT par an, hors évacuation et prise en charge des boues. Le coût d'investissement est estimé à 2 767 780€ HT, maîtrise d'œuvre et études diverses comprises. Il faudra déduire les subventions, et sur la somme restante les participations de SIAC et RPC.

Un traitement tertiaire est ajouté, avec des produits de traitement supplémentaires, afin d'arriver à une qualité acceptable de l'eau de rejet, sans toutefois obtenir une qualité parfaite.

Les études préalables à réaliser sont une étude géotechnique pour connaître la composition du sol, des relevés topographiques du terrain de la station et du chemin allant à la station, un diagnostic amiante, et la réalisation du permis de construire respectant la RT 2012.

Mme le Maire explique que les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Général et l'Agence de l'eau, il convient :

- de valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude dressé par le Cabinet Merlin) ;

- de valider le montant de 2 767 780€ HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière :

DEPENSES	RECETTES
<u>Travaux</u> : 2 574 000 <u>M.O. et études</u> : 120 000 <u>Réseaux</u> : 60 000 <u>Acquisitions</u> : 13 780	<u>Subvention Conseil Général</u> : 480 000 <u>Subvention Agence de l'Eau</u> : 744 274 <u>Emprunt</u> : 1 543 506
<u>Total HT</u> : 2 767 780	<u>Total HT</u> : 2 767 780

- de valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération ;

- de solliciter les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau ;

- d'autoriser, pour cette opération de construction de la nouvelle station d'épuration, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Commune de Manziat et à la lui reverser ;

- de demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité des 16 membres présents :

- valide la totalité de l'opération de construction de la nouvelle station d'épuration (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude dressé par le Cabinet Merlin) ;

- valide le montant HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière ci-dessus énumérées ;

- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération de construction de la nouvelle station d'épuration ;

- sollicite les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour cette opération ;

- autorise, pour cette opération de construction de la nouvelle station d'épuration, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Commune de Manziat et à la lui reverser ;

- demande l'autorisation au Conseil Général de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, en raison de l'urgence des travaux au regard de la mise en demeure préfectorale, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Les travaux pourraient débuter à partir d'avril 2014, selon la réalisation des opérations préalables.

Le montant de la maîtrise d'œuvre, qui était initialement de 51 500€ HT, se montera à 80 340€ HT, car il est basé sur un pourcentage du coût des travaux qui a lui même augmenté. Il faudra également faire installer un petit transformateur électrique pour la station.

Mr GUENARD de la SAUR va revenir pour finaliser les conventions avec RPC et la SIAC qui ont accepté de participer aux dépenses de fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2014. Ils participeront à l'investissement au démarrage de la station.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Communication :

(Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD)

Denis BOYAT informe le Conseil que le Manziat infos sera distribué le week end du 28 septembre. Le questionnaire a été validé, reste à voir si cela ne coûte pas trop cher de le faire également imprimer chez MONTEGAT pour qu'il soit directement joint dans le Manziat Infos.

La Commission a fait un point sur le bulletin municipal et les différents articles à prévoir.

Le site internet va être mis à jour.

Mme le Maire en profite pour informer le conseil qu'elle a été démarchée par une société de communication, qui voyant la qualité des supports fournis par la commune, n'a pas beaucoup insisté pour vendre ses prestations.

La question de dématérialiser les questionnaires est abordée, cependant gérer les adresses mail de la population serait trop lourd. Sinon, les personnes possédant internet pourraient télécharger les documents sur le site.

⇒ Commission CLES :

(François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Denis BOYAT, Olivier FAVRE)

Denis BOYAT précise que la Commission a revisité le règlement intérieur de la nouvelle salle des fêtes. Il a été envoyé aux associations avec la convocation de la réunion du calendrier des fêtes. Elles pourront ainsi pointer des oublis.

Les points que la commission devra aborder dans les mois à venir seront l'inauguration de la salle des fêtes, les animations de Noël, le calendrier des fêtes, le livret des associations, le diaporama des nouveaux arrivants à remettre à jour, et enfin le dossier des rythmes scolaires.

⇒ Commission voirie :

(Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN)

Pascale CATHERIN explique au Conseil que les travaux de la RD 933 suivent le planning. Les enrobés des trottoirs de la 1^{er} tranche seront réalisés les 16 et 17 septembre. Certaines personnes mécontentes des travaux se montrent très virulentes. Or il n'est pas facile de concilier les attentes divergentes de la population, les règles de sécurité, et de contenir les coûts des travaux.

Un accord a été trouvé concernant le tracé du chemin de l'Echaly, et les travaux du chemin du Pré du By ont été réalisés par la SO-CAFL.

L'impasse située derrière la mairie a été bornée, la commune achè-

tera bien aux propriétaires une bande d'un mètre de large afin de passer la largeur de la voie à 6 mètres. La commune délibérera sur ce point.

⇒ Commission Espace du Chêne :

(Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY, Stéphanie BERNARD) :

Denis LARDET revient sur la réunion de piquetage qui s'est déroulée au carrefour SIBELLAS. La largeur de la voirie sera passée à 6 mètres, un grillage plus solide sera installé, et le portail sera conservé. Un chemin piétonnier reliera le carrefour au boulo-drome. Les travaux seront réalisés au plus simple, en privilégiant la sécurité.

Les travaux de la salle des fêtes suivent leur cours, même s'il devient plus compliqué pour les entreprises de se coordonner en raison du nombre d'intervenants.

Le mobilier va être livré.

Les marchés de la transformation de l'ASF en bar ont été signés. Les travaux débuteront le 23 septembre et devraient durer 3 mois. Il va falloir mettre l'arrêt de bus aux normes handicap. Les associations ont déménagé provisoirement leurs affaires de l'ASF dans la

SHR.

Les entreprises du gymnase ont également été choisies, pour un chantier qui devrait démarrer début octobre.

Informations et questions diverses :

Mme le Maire informe le Conseil que le Congrès départemental des pompiers aura lieu le 21 septembre, tous les conseillers sont conviés à l'apéritif offert par les trois communes concernées dont Manziat.

La CCPB a décidé d'adhérer à l'Agence départementale d'ingénierie, afin de permettre aux communes souhaitant y adhérer de payer une cotisation plus faible. Même si peu de communes de la CCPB souhaitent adhérer car elles estiment que leurs travaux sont plus onéreux que 90 000€, le Président de la CCPB a plaidé pour la solidarité entre communes. Il en coûtera 7 000€ par an à la CCPB.

Mme le Maire informe le conseil que la journée anniversaire du 70^e anniversaire de l'envol du Maréchal de Lattre de Tassigny se déroulera le 27 octobre.

Pascale CATHERIN convoque une réunion du CCAS.

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 23 Octobre 2013

Membres en exercice : 19 – Excusés : Marie-Eve BOYAT, Thierry BOYAT et Luc VOISIN

Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2013:

le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité des 15 membres alors présents.

1) Adoption du règlement pour la nouvelle salle des fêtes

La Commission CLES propose au Conseil le règlement de la nouvelle salle des fêtes et les conventions de location des salles. Cette délibération concernant le règlement vient en complément de la délibération du 26 juin 2013 fixant les tarifs et les principes de location des salles. Il est précisé que le tarif du ménage indiqué dans ladite délibération s'entend de 20€ de l'heure par agent mobilisé.

Le règlement a été envoyé au Conseil afin qu'il l'étudie. Le problème qui se pose concerne le maintien ou non des gratuités, citées dans l'article 4. La salle doit être louée un maximum aux particuliers afin d'amortir son coût et ses frais de fonctionnement. C'est pourquoi la Commission avait proposé de déplacer les gratuités en semaine. Cependant la version du règlement envoyée aux associations comportait le maintien des gratuités. Denis LARDET rappelle ainsi que la Commune s'était engagée pour 2014, qu'il serait donc dommage de revenir dessus. Mme le Maire rappelle que la suppression de la gratuité est due aux impératifs financiers de la Commune. François DUBY précise que le vrai problème réside dans les gratuités à venir. Christian LACROIX pense que vu les montants en jeu, la commune ne perd pas grand-chose à attendre le prochain calendrier des fêtes pour supprimer la gratuité.

Denis LARDET précise que quoiqu'il arrive, les gratuités sont amenées à disparaître, même si ce n'est qu'en 2014, sauf pour les assemblées générales qui resteront gratuites. Olivier FAVRE précise que ce n'est pas le fait de faire payer qui empêchera une association de faire sa manifestation prévue sur un week end.

Jacques PENIN et Stéphane ARNAL pensent que tant qu'à les supprimer, il vaudrait mieux le faire tout de suite.

Il est donc proposé de supprimer la gratuité du règlement, sauf pour les assemblées générales ordinaires, les répétitions générales avant un spectacle intervenant dans la salle, les collectes de sang, les arbres de Noël des écoles et leurs répétitions.

Ces gratuités s'entendent sans cuisine. Cependant, les associations qui réserveront la salle Sud pour leur AG pourront réserver la cuisine, qui leur sera alors facturée. Pas de réservation de la cuisine pour les AG en salle Nord.

Le règlement et ses annexes sont donc adoptés par le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, hormis l'article 4 adopté avec 13 voix pour, 2 abstentions et 1 opposition.

Il est décidé, par vote à mains levées avec 8 voix pour, 2 abstentions et 6 contre, que la gratuité sera exceptionnellement prolongée pour l'année 2014, les associations n'ayant pas été prévenues avant l'élaboration du calendrier des fêtes que tout serait payant. Cette gratuité concerne les associations de Manziat ayant plus d'un an d'existence et justifiant d'activités publiques et régulières s'adressant aux habitants de la Commune. C'est une gratuité annuelle pour une manifestation sur un jour, inscrite au calendrier des fêtes et ouverte au public (hors bals).

Cette dérogation prendra fin au 31 décembre 2014, date à laquelle

le règlement s'appliquera pleinement.

2) Location à l'heure pour certaines associations de Manziat

Mme le maire expose au conseil la particularité de certaines associations (« club de l'amitié », « De bouche à oreilles » et « Jeanne d'Arc ») qui louaient l'ancienne salle des fêtes à l'heure pour une activité régulière, et qui souhaitent maintenant louer la Salle nord.

Il est donc proposé de leur appliquer les tarifs suivants :

- 3€ de l'heure dans la période estivale (1^{er} mai au 30 septembre)

- 6€ de l'heure dans la période de chauffe (1^{er} octobre au 30 avril)

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide ces tarifs pour la location de la Salle Nord à l'heure, pour une activité régulière.

3) Location exceptionnelle au « Studio Art'n'Dance » et à la « Gym volontaire » pour une année

Mme le maire expose au conseil la particularité des associations « Studio Art'n'Dance » qui souhaite louer la scène uniquement et « Gym volontaire » qui souhaite louer la salle centrale, en attendant de pouvoir utiliser le gymnase pour pratiquer leur activité.

Il est donc proposé de leur appliquer les tarifs suivants :

- Studio Art'n'Dance (extérieure à la Commune) : 20€ de l'heure et 40€ de l'heure si chauffe exceptionnelle

- Gym Volontaire (association de la Commune) : 4€ de l'heure dans la période estivale (1^{er} mai au 30 septembre) et 8€ de l'heure dans la période de chauffe (1^{er} octobre au 30 avril).

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide ces tarifs pour les locations exceptionnelles de la scène.

4) Convention de servitude avec ERDF à St-Laurent-les-Sables

Mme le Maire explique au Conseil que pour alimenter de nouvelles parcelles à Saint Laurent des Sables, ERDF doit survoler le domaine public au niveau des parcelles A 2180 et A 2182.

Le Conseil autorise Mme le Maire, à mains levées et à l'unanimité, à confirmer son accord pour la création de cette servitude.

5) Organisation de la perception de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Mme le Maire fait part au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Elle propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Mme le Maire précise au Conseil que le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) propose aux communes :

- d'une part, de percevoir pour leur compte, le montant de la redevance ;

- d'autre part, de la leur restituer en totalité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité est d'accord pour :

ADOPTER les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

CHARGER le SIEA d'assurer, pour le compte de la commune, la perception des montants correspondants, et de les lui restituer ensuite dans leur globalité, à compter de l'année 2014.

6) Renouvellement du contrat d'assurance statutaire CIGAC

Mme le Maire informe le Conseil que le contrat d'assurance du personnel CNRACL auprès du CIGAC qui a été validé l'an dernier arrive à échéance et doit être renouvelé. Le CIGAC proposant les mêmes tarifs compétitifs que l'an passé, Mme le Maire souhaite donc renouveler le contrat dans les termes qui suivent, pour une période de 36 mois :

- pour les agents CNRACL, l'option de garantie à 5.09% du traitement brut avec franchise ferme de 15 jours pour le risque maladie ordinaire uniquement ;

- pour les agents IRCANTEC, l'option de garantie à 1.38% du traitement brut avec franchise ferme de 15 jours pour le risque maladie ordinaire uniquement.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer ledit contrat d'assurance du personnel CNRACL et IRCANTEC avec le CIGAC pour une période de trois ans, à effet au 1er janvier 2014.

7) Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du Cabinet Merlin

Mme le Maire informe le Conseil qu'un avenant doit être signé avec le Cabinet Merlin concernant la maîtrise d'œuvre de la nouvelle station d'épuration. En effet, le cabinet a du étudier 4 solutions différentes avant d'arriver à l'avant projet définitif, et le montant total des travaux prévus dépasse largement ce qui avait été prévu lors de la consultation.

En effet, les travaux initialement estimés à 1 650 000€ HT ont finalement été validés à 2 574 000€ HT, en raison de toutes les contraintes qui se sont rajoutées au fil du temps : déplacement en zone non inondable imposé par la Police de l'eau, création de réseaux suite à ce déplacement, traitement des boues sans réutilisation des lits de roseaux et traitement tertiaire pour obtenir une qualité d'eau correcte.

Le montant de la maîtrise d'œuvre passe donc de 54 800€ HT à 83 640€ HT, en comptant les missions complémentaires que sont le dossier de subventions, la consultation pour les plans topographiques, le dossier loi sur l'eau, l'étude géotechnique et les CSPS et CT.

Au regard de l'urgence et de la technicité du dossier, et de l'impossibilité pour la Commune de respecter les montants de travaux initialement estimés en raison des contraintes légales et réglementaires apparues en cours de dossier, Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cet avenant avec le Cabinet Merlin.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cet avenant avec le Cabinet Merlin, ainsi que tout document s'y rapportant.

8) Achat des parcelles pour l'implantation de la station d'épuration

Mme le Maire explique au Conseil que la Commune doit acquérir les parcelles ZK 222 de 1543m² et ZK 223 de 1900m² pour y implanter la nouvelle station d'épuration.

En raison des nombreuses contraintes techniques à respecter, telles que le positionnement de la station en zone non inondable, la distance minimum obligatoire entre la station et les habitations, la proximité de l'ancienne station pour la récupération des bacs de roseaux en bassin d'orage, une pente naturelle du terrain pour l'évacuation en gravitaire, et l'évitement des cultures maraîchères, ces deux parcelles étaient les terrains le plus appropriés.

Après avoir recueilli l'avis des Domaines, la Commune a donc négocié le prix de ces parcelles, et un accord a été trouvé avec les propriétaires au prix de 3€ TTC du m².

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Mme le Maire :

- à acheter la parcelle ZK 222 à Mme DESGRANGE née BERNARD Arlette et Mme BERNARD née RATTON Simone au prix de 4 629€ ;

- à acheter la parcelle ZK 223 à Mme BENOIT née GOYON Marie Noëlle, M. BENOIT Ambroise et Mme LORIN née BENOIT Laure, pour la somme de 5 700€ ;

- à prendre en charge les frais d'actes relatifs et à faire procéder à la rédaction des actes nécessaires.

9) Admission en non valeur au budget communal de 25 € sur demande du Trésorier

Mme le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 25 septembre 2013, le Trésorier de la Commune demande de bien vouloir admettre en non valeur au budget de la commune les impayés suivants : - 25 € non recouverts en 2010

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte de passer la somme de 25 € en non valeur au budget communal.

10) Demande de subvention pour l'aménagement de la place du cœur village suite à la construction de nouveaux logements

Mme le Maire explique au Conseil que les travaux d'aménagement de la place du 19 mars 1962 suite à la construction de nouveaux logements sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du CDRA, action n° 38 « permettre la réalisation d'aménagements connexes aux nouvelles zones d'habitat ».

Le projet arrêté par la Commune s'élève à 69 600€ HT concernant les travaux hors voirie. Les honoraires et divers s'élèvent à 5 500€ HT. Le coût du projet hors voirie s'élève donc à 75 100€ HT soit 89 820 € TTC.

Le financement s'effectuera sur la base :

- d'un autofinancement de 60 100 € HT à l'opération 167 ;

- et de l'aide du CDRA de 15 000 € HT (une subvention de maximum 30% d'une dépense de 50 000€ HT).

Le Conseil s'est déjà engagé à la réalisation des nouveaux logements aux côtés de la SEMCODA par délibération du 24 avril 2013, et donc à la réalisation de la place du cœur village.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise maintenant Mme le Maire à solliciter l'aide de la Région et du Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône au titre de la réalisation d'aménagements connexes aux nouvelles zones d'habitat ». (Action 38 du CDRA)

11) Enquête publique relative au plan de gestion d'enlèvement de la jussie

Mme le maire informe le Conseil que la Commune de Manziat est incluse dans le périmètre d'affichage de l'enquête publique menée avant déclaration d'intérêt général du plan de gestion d'enlèvement de la jussie.

La jussie est une plante invasive présentant un risque élevé pour les milieux naturels aquatiques ou humides de l'Ain et par conséquence, pour certaines activités économiques, notamment la pisciculture. Le Conseil général de l'Ain a décidé de mettre en place un plan départemental de gestion des jussies. Il programme les travaux à réaliser (suivi et cartographie, arrachage manuel, comblement,...) pour l'ensemble des sites aujourd'hui colonisés. Il donne également une stratégie de gestion des sites qui pourraient être découverts dans les années à venir. Le but est de réduire le développement des jussies dans les sites déjà colonisés afin de diminuer les nuisances et les coûts de gestion, et d'empêcher leur dispersion dans d'autres sites.

L'emprise des travaux concernant pour partie des terrains privés, le projet est concerné par une demande de déclaration d'intérêt général tel que le permet l'article L211-7 du Code de l'environnement.

L'enquête publique se déroule du 7 octobre au 9 novembre inclus. Les dossiers et registres d'enquête sont disponibles en mairies de St-Trivier-sur-Moignans, Bourg-en-Bresse, Montrevel-en-Bresse, Chatillon-sur-Chalaronne et Villars-les-Dombes, et le dossier est consultable sur internet. Le Conseil a ainsi pu en prendre connaissance.

Le Conseil émet, à mains levées et à l'unanimité, un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général du plan de gestion d'enlèvement de la jussie.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission voirie :

(Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN)

Pascale CATHERIN informe le conseil que les riverains de la seconde tranche de la RD ne veulent pas de massifs ou de gazon au ras de leur habitation. Le maître d'œuvre a fait un point financier sur les travaux, et grâce aux économies de la seconde tranche, le coût des travaux est resté dans l'enveloppe. En revanche, mettre en enrobé la partie demandée par les riverains entraînerait un surcoût de 31 550€ TTC, car le réseau pluvial serait à reprendre. La commune ne peut dépenser cette somme. De plus Mme le Maire explique cela rendrait l'entrée de la Commune moins esthétique. Il est

donc décidé de maintenir le projet tel que défini pour qu'il entre dans l'enveloppe initiale.

France télécom n'a toujours pas enlevé ses poteaux, malgré les relances du SIEA, de SED IC et de Pascale.

⇒ Commission assainissement :

(Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN, Agnès CATHERIN)

Jean LAURENT explique au Conseil que la pompe de relevage nécessaire au gymnase est estimée par une première étude à 55 000€, hors maîtrise d'œuvre. D'autres solutions vont donc être étudiées, sachant qu'il pourrait être raccordé à la nouvelle station quand elle sera en fonction. Il est en effet dommage de dépenser une telle somme pour une année de transition. Concernant l'alimentation électrique, le SIEA prendrait en charge 50% des travaux.

Concernant la station, le Cabinet Axis conseils a été retenu pour effectuer les relevés topographiques, pour un montant de 2 290€ HT avec option de détection des réseaux et le report sur plan. L'Agence Fondasol a été retenue pour effectuer les études de sol pour un montant de 10 395€ HT. Une demande est faite au Syndicat des eaux de la Basse Reyssouze pour amener les réseaux sur le terrain de la station. L'ARS a fait suite au dossier loi sur l'eau et évoque des mesures de sécurité sanitaires complémentaires.

Jean LAURENT revient sur les coupes de bois effectuées par l'entreprise Fred'o Bois. 437 stères ont été retirées pour un montant de 8€ le m². Le reste sera enlevé par l'entreprise mais ne lui sera pas facturé car le bois n'est pas utilisable.

Mme le Maire informe le conseil que les habitants de la maison la plus proche de la nouvelle station, inquiets, ont été reçus. Ils souhaitent savoir si la haie des parcelles pouvait être conservée pendant les travaux et souhaiteraient se raccorder au réseau d'assainissement si possible.

⇒ Commission Communication :

(Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD)

Denis BOYAT revient sur la préparation du bulletin annuel et fait un point sur les articles. Il propose de retracer les manifestations de l'année, et demande donc un devis pour 36 pages.

Il évoque le prochain Manziat infos, et la consultation du site qui augmente ces temps.

⇒ Commission CLES :

(François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Denis BOYAT, Olivier FAVRE, Denis LARDET pour la partie règlement)

Josiane FEYDEL explique que la commission a été monopolisée par le règlement de la salle des fêtes. La commission a également réfléchi à l'inauguration et à son déroulement avec les musiques et la chorale.

Un appel avait été lancé pour aider aux décorations de Noël. Raymond BROYER et Daniel BORJON se sont proposés pour aider. Les commerçants ont décidé de reprendre le concours de vitrines pour compenser l'absence de l'opération « commerces en fête ». Une déambulation accompagnée de chants de Noël aura lieu dans les rues le 6 décembre à 18h avec la participation des musiques, des écoles, et des pompiers avec feux et flambeaux.

Les décors de Noël sont en cours de création.

Concernant les rythmes scolaires, Mme le Maire informe le Conseil que la réflexion se poursuit avec les enseignants, les parents et des représentants d'associations.

Christian LACROIX revient sur les cas de ratés de la réforme relatés par les médias. Pour lui, soit le conseil estime que la réforme est bonne et il faut poursuivre, soit il estime qu'elle est mauvaise et il doit s'y opposer. Il dit qu'on veut nous faire croire que le projet de Manziat échapperait aux dérives, ce qu'il ne croit pas. Les enfants seront bien confrontés aux problèmes de fatigue et de déstabilisation en passant dans une même journée d'enseignant à intervenant, puis de nouveau à enseignant. Il demande si les horaires ont été choisis en fonction des enfants ou de la CCPB. Mme le Maire lui explique que ce qui a été travaillé aux réunions (où il n'assiste pas)

est axé sur l'intérêt des enfants. Denis LARDET, qui a fait quelques réunions, confirme que les horaires ont bien été fixés pour les enfants. Christian LACROIX ne veut pas cautionner une « usine à gaz » et demandera au Conseil de prendre position par délibération à la prochaine réunion.

Mme le Maire lui explique que sa position a été clairement exprimée aux personnes travaillant sur le projet par le mail qu'il leur a envoyé. Ces personnes ont malgré tout décidé que la commission devait poursuivre le travail et la réflexion. L'inspection académique propose de venir rencontrer la commission pour discuter de la réforme. Des journées de réflexion sont organisées par le Conseil Général et la CAF.

⇒ Commission Espace du Chêne :

(Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY, Stéphanie BERNARD)

Denis LARDET informe le conseil que la date d'inauguration de la salle est maintenue, la commission de sécurité passant le 4 novembre. Une fissure, qui semble sans gravité, est apparue mais le maître d'œuvre s'en occupe.

L'emploi du temps de Stéphanie SIMON sera modifié pour cette salle. Il y aura le temps des états des lieux aller et retour, le temps de grand ménage, et le temps de ménage exceptionnel quand les locataires ne rendent pas la salle propre, temps qui leur sera facturé.

Les travaux sont restés dans leur enveloppe financière, la seule plus value est due aux fouilles inattendues du départ.

Concernant les travaux de l'ASF, la Commune a de nombreux problèmes avec l'entreprise qui pour l'instant n'a pas réalisé un travail conforme à ce qui était demandé.

Concernant le gymnase, les travaux ont démarré mais l'entreprise est également tombée sur un puits en donnant les premiers coups de pelle.

Informations et questions diverses.

Mme le Maire informe le Conseil qu'une conférence aura lieu le 12 novembre à la nouvelle salle sur le thème « Peurs de l'enfant, les histoires qui l'aident à se construire ».

La cérémonie de commémoration de l'envol du Maréchal de Lattre aura lieu dimanche 27 octobre.

Stéphanie BRAILLARD quitte la Commune au 1^{er} janvier 2014. Le recrutement pour son remplacement est en cours.

L'absence de comité de fleurissement va poser problème, car les deux bénévoles actuels ne suffiront pas pour entretenir toute la RD. La Commune est arrivée 19^e de sa catégorie au concours de fleurissement.

Les actes pour l'échange des terrains avec Mme DEVEYLE ont été signés.

Mr DEVILLE a à nouveau sollicité des abribus. Mme le Maire lui a expliqué que la tournée du Conseil Général n'est pas fixe car elle dépend annuellement des demandes des parents, que la Commune n'a pas forcément les terrains pour implanter ces abris, et qu'ils représentent encore un investissement. Denis LARDET précise que s'il y avait trop de problèmes de sécurité, le Maire pourrait interdire les arrêts du bus dans les quartiers et imposer seulement deux arrêts sur la ligne régulière.

Agnès CATHERIN a été interpellée dans le cadre du projet de centrale à béton de REPLONGES. Or ce projet concerne la CCPB, pas la Commune.

Mme le Maire informe les conseillers qu'un studio photo serait peut être intéressé par le local commercial de la SEMCODA.

Denis LARDET précise que la CCPB travaille sur une aire d'accueil des gens du voyage, qui serait située en zone inondable selon les premières études. Il s'étonne donc que la DDT autorise un camping et des branchements en zone inondable pour ce projet, alors qu'elle interdit un tel type de travaux à la Commune.

Il informe enfin le Conseil que le toit terrasse de la bibliothèque est complètement détérioré, l'eau s'infiltré, les toilettes ont pris l'eau. Un devis de réfection du toit est attendu.

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 27 Novembre 2013

Membres en exercice : 19 – Tous présents

Mme le Maire commence par remercier l'ensemble des conseillers pour leur implication lors des événements du week-end du 10 novembre : accueil des nouveaux arrivants, inauguration de la salle des fêtes, organisation du 11 novembre.

Procès-verbal de la séance du 23 octobre 2013 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à 16 voix pour et 3 abstentions des absents.

1) Achat de parcelles aux consorts COULAS et GONOD pour régularisation d'un chemin

Madame le Maire informe le Conseil que les consorts COULAS ont mis en vente leur terrain situé le long du chemin derrière la Mairie. Afin de rendre constructible l'ensemble des terrains bordant ce chemin, ce chemin doit faire 6 mètres de large, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Pascale CATHERIN précise que pour désenclaver l'arrière de la Mairie et les parcelles, la commune avait demandé aux différents propriétaires de céder gracieusement une bande de terrain afin de créer un chemin de 5 m de large. Or, pour respecter le règlement de la Commune, la voirie doit faire 6m de large.

Il faut donc acquérir une bande de terrain de 1m de large le long de l'ensemble de parcelles des Consorts COULAS et de l'indivision GONOD-PAGNON.

Les consorts COULAS ont accepté de céder cette bande de terrain de 56m² au prix de 1€ le m² soit 56€, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de la commune afin de compenser le prix d'achat. Ils pourront ainsi mettre en vente des terrains constructibles.

L'indivision GONOD-PAGNON venant d'acheter son terrain lors de la demande de la Commune, propose de le revendre au prix d'achat de 40m² à 63€ le m² soit 2 520€.

Les frais de notaires s'élèveront à maximum 850€ et les frais de bornage à 675.74€.

Le Conseil municipal, à mains levées et avec 14 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, autorise Mme le Maire à procéder à l'acquisition de ces bandes de terrain aux Consorts COULAS et à l'indivision GONOD-PAGNON aux prix ci-dessus afin de passer le chemin à 6m de large, de prendre en charge les frais de bornage et d'acte afférents, et de signer tous les documents en rapport avec le dossier.

2) Délégation du droit de priorité à la CCPB pour l'achat de parcelles en prairie

Mme le Maire informe le Conseil que l'Etat cède des biens immobiliers, dont les parcelles ZA 56, 103, 241 et 263 à MANZIAT. La commune ayant renoncé à son droit de priorité en février 2013, la CCPB souhaite désormais acquérir ces parcelles pour la somme de 1 000€. La commune doit donc lui déléguer son droit de priorité afin qu'elle puisse les acquérir.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte de déléguer le droit de priorité de la Commune à la CCPB pour l'achat des parcelles ZA 56, 103, 241 et 263.

3) Demande de subvention pour la mise en place du PV électronique

Mme le Maire informe le Conseil que la Commune va devoir passer au PV électronique sans quoi le policier municipal ne pourra plus verbaliser les contrevenants. En effet, l'application relative au PV classique va cesser d'être mise à jour. Le PVe remplacera le PV manuscrit (timbre-amende) pour toutes les infractions relatives à la circulation routière (stationnement, refus de priorité, circulation en sens interdit...).

Avec le PVe, les données de l'infraction sont télétransmises au Centre national de traitement de Rennes et le propriétaire du véhicule est identifié par le système d'immatriculation des véhicules (SIV). L'avis de contravention est ensuite édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation.

La commune souhaite donc saisir l'opportunité du fonds d'amorçage d'aide aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la verbalisation électronique, et bénéficier ainsi d'une participation financière à concurrence de 50 % de la dépense, dans la limite de 500 € par terminal de verbalisation. Cette mesure est valable jusqu'au 31 décembre 2013.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte d'équiper la police municipale d'un terminal de PV électronique, et autorise Mme le Maire à demander le bénéfice du fonds d'amorçage d'aide aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la verbalisation électronique.

4) Mise en accessibilité des bâtiments publics : engagement sur le projet et demande de subvention

Mme le Maire rappelle au Conseil que la Commune va devoir mettre en accessibilité ses bâtiments recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. Pour cela, elle dispose des diagnostics réalisés en 2011 par la société Soleus, mandatée par la CCPB.

Ces travaux concernent l'église, la bibliothèque, la mairie et le groupe scolaire.

Le coût de la mise en accessibilité de ces bâtiments a été évalué

par le cabinet SOLEUS à :

- 1 200€ HT pour la bibliothèque ;

- 11 980€ HT pour la mairie ;

- 24 480€ HT pour le groupe scolaire, hors aménagement des étages, car le bâtiment est de 5^e catégorie, les mêmes prestations pouvant être fournies au RDC si l'effectif de ne dépasse pas 100 personnes.

Les travaux concernant la mairie et le groupe scolaire seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Préfecture au titre de la DETR.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, confirme son engagement à la réalisation des travaux de mise en accessibilité ci énumérés, et autorise Mme le Maire à demander le bénéfice de la DETR pour les travaux de la mairie et du groupe scolaire, et toute subvention susceptible de concerner ces travaux.

5) Attribution d'indemnités au Receveur municipal

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient de déléguer sur l'attribution des indemnités à Monsieur François SEBERT, Receveur à Saint Laurent sur Saône. Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

le conseil, à mains levées et avec 16 voix pour et 3 abstentions est d'accord pour :

•de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;

•d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires (478.09€ net);

•que ces indemnités seront calculées selon les bases de l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

6) Avenant au marché de transformation de l'ASF en bar restaurant

Mme le Maire explique au Conseil que des avenants doivent être établis dans le cadre des travaux de transformation de l'ancienne salle des fêtes en bar/restaurant. En effet, suite aux démolitions du lot n°1, des adaptations ont été nécessaires au lot plâtrerie : doublages à remplacer, faux plafonds en partie instables, modification des panneaux de chambres froides. De plus des besoins complémentaires se sont révélés pour le lot électricité.

Les avenants proposés sont les suivants :

- **LOT 2** Charpente- Couverture- Zinguerie: MERLE pour un montant initial de 9 524.50€ HT : moins valeur de 3 069.14€ soit un montant total du marché ramené à 6 455.36€ HT.

- **LOT 3** Plâtrerie- Peinture- Cloisons- Chambres froides : DUBY pour un montant initial de 27 736.70€ HT : plus valeur de 9 285.41€ soit un montant total du marché ramené à 37 022.11€ HT.

- **LOT 5** Electricité : ARELEC pour un montant total de 14 104.12€ HT : plus valeur de 2 970.44€ soit un montant total du marché ramené à 17 074.56€ HT.

- **LOT 6** Plomberie sanitaire: BERTHELET pour un montant total de 6 513.10€ HT : plus valeur de 731.60€ soit un montant total du marché ramené à 7 244.70€ HT

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les avenants aux lots énumérés ci-dessus, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

7) Révision de la redevance assainissement

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'afin d'assurer une partie du financement de la nouvelle station d'épuration, ce dernier avait décidé de revoir à la hausse la redevance d'assainissement sur plusieurs années, à partir de 2011.

Elle rappelle que les travaux de la station, initialement estimés à 1 650 000€ HT, ont finalement été validés à 2 767 780 € HT toutes études comprises, en raison de toutes les contraintes qui se sont rajoutées au fil du temps. De même le montant de la maîtrise d'œuvre est passé de 54 800€ HT à 83 640€ HT. De plus, ces sommes ne prennent pas en compte les travaux des réseaux que la police de l'eau presse la commune de réaliser, et qui sont estimés à plus de deux millions au regard de la vétusté du réseau.

Le budget assainissement devant être autonome et n'ayant pas les ressources suffisantes pour financer de telles dépenses, l'augmen-

tation de la redevance doit être reconduite pour l'année 2014. Conformément aux propositions de la commission assainissement, Mme le Maire propose de revoir les tarifs pour l'année 2014 comme suit :

- maintenir le prix de la part fixe à 46.50€ HT par an, par foyer ou par raccordement au tout à l'égout ;
- augmenter le prix de l'eau assainie à 2.80€ HT le m3.

Le Conseil municipal, à mains levées et avec 14 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, valide cette augmentation des tarifs qui sera applicable au 1er janvier 2014.

Mme le Maire rappelle que malgré cette augmentation, le budget ne sera toujours pas équilibré une fois les travaux payés.

Luc VOISIN précise qu'il faudra emprunter environ 2 800 000€, et financer la TVA par une ligne de trésorerie. Mais le problème n'est pas tant l'investissement que le fonctionnement. Les charges sont annoncées à plus de 120 000€ HT par an (électricité, maintenance...). La section de fonctionnement va donc être déficitaire. Dans les simulations, les emprunts ont été passés de 20 à 25 ans pour baisser les charges annuelles, mais il n'est pas raisonnable de l'étaler plus.

Il rappelle qu'il est inutile de comparer les redevances avec les commune alentours car elles ne sont pas en demeure de faire des travaux importants comme Manziat, et ont peut être refait leurs réseaux régulièrement.

Denis LARDET revient sur le fait que l'eau doit payer l'eau, comme le disent les services de l'Agence de l'eau et du Conseil général qui suivent le dossier. Le budget doit être autonome.

Si l'augmentation du prix du m3 faisait diminuer la consommation, l'augmentation des tarifs pourrait compenser la baisse des consommations.

Il est également rappelé que la commune est menacée de pénalité en 2015 si les travaux n'ont pas été réalisés.

Mme le Maire rappelle enfin qu'une réunion publique aura lieu le jeudi 12 décembre à 20h30 avec Mr GUILLERMIN de la DDT et Mr TRIBOULET de Merlin pour expliquer cette augmentation à la population.

8) Organisation de la nouvelle semaine scolaire pour la rentrée 2014 suite à la réforme des rythmes scolaires

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle doit valider l'organisation scolaire relative à la réforme des rythmes scolaires. Elle présente donc le nouvel emploi du temps préparé par la commission des rythmes scolaires, qui a été validé à l'unanimité la veille par le Conseil d'école. Ce document est proposé par l'école au DASEN, après validation du maire. Le DASEN vérifie la validité du document. S'il y a contradiction il essaie de rapprocher le maire et l'école par une médiation et le cas échéant il tranche.

Mme le Maire annonce qu'elle valide la proposition car elle ne peut désavouer le travail réalisé par le groupe de réflexion depuis le mois d'avril, ainsi que le fait que la CCPB se soit engagée dans un PEDT. De plus, les écoles ont une obligation de service jusqu'à 16h30, il vaut donc mieux proposer des activités gratuites que de la garderie.

Le coût sera moins élevé que prévu car la CCPB et l'Etat vont participer en 2014. Le projet de la commune possède plusieurs atouts : des locaux, des enseignants motivés, des enquêtes de terrains ont été réalisées. Il respecte les rythmes chronobiologiques et ne sera pas déstabilisant pour les enfants. La réforme est de toute manière imposée pour 2014. 80% des maires se sont dits satisfaits lors du Congrès de Maires de la semaine passée. Elle précise qu'il vaut mieux une rentrée préparée plutôt que bâclée. Mme le maire ne souhaite pas porter de jugement politique ou syndical mais seulement chercher le bien des enfants dans ce qui est imposé aux maires.

Christian LACROIX souhaite que cette décision soit collective, comme celle de l'augmentation du prix de l'assainissement. Il dit que l'Etat ne participera financièrement qu'en 2014. Il pose la question des locaux disponibles, des groupes qui seront faits. Au début la réforme devait être pour élever culturellement les enfants, et pour lui ce ne sont que des activités que les enseignants pourraient faire mais desquelles l'Etat se décharge sur les communes. La commune va payer les enseignants pour un travail qu'ils faisaient avant. Il précise qu'il sera difficile de contrôler les entrées des enfants qui arriveront à des heures différentes.

Mme le Maire rappelle que la 1^{er} réunion de la commission a permis de pointer les lieux de la commune permettant d'accueillir les enfants : il n'y a pas de problème de locaux. Elle ne nie cependant pas les petits problèmes de fonctionnement qui risquent de se poser

mais il faut avancer. Si en 2014 tout fonctionne, grâce aux subventions, cette réforme ne coûtera pas plus que l'achat d'un chemin : 2 500€, hors petit matériel.

Denis CATHERIN précise qu'en 2015 il n'y aurait peut être plus de participation de l'Etat et donc que la somme passera à 10 500€ voir 20 000€ si l'école privée décide de se lancer. Cependant rien n'empêche de faire financer les parents comme c'est du périscolaire. Si les parents refusent les activités, ils pourront opter pour la garderie s'ils ne peuvent garder leurs enfants.

Mme le Maire répond à Christian LACROIX que les enseignants ne font plus ces activités car leur temps de travail est passé de 27 à 24h. Le but n'est pas de faire des activités culturelles mais de soulager le temps scolaire, pour que les enfants soient plus réactifs aux apprentissages fondamentaux.

Christian LACROIX dit que quand le personnel se retrouvera seul avec 12 enfants et quand un devra aller aux toilettes, il risque d'y avoir des problèmes. Le personnel ne sera pas qualifié pour s'occuper d'enfants et ne sera pas contrôlé comme les professeurs tous les trois ans. Il y aura vite des questions de responsabilité.

Mme le Maire rappelle que les intervenantes de la garderie ne sont pas non plus qualifiées, car le périscolaire n'est pas de l'enseignement. Son but est qu'à Manziat tout se passe le mieux possible, elle souhaite donc soutenir le groupe de réflexion qui a travaillé sur le planning. De plus une évaluation globale du PEDT aura lieu au bout de 3 ans, avec des évaluations annuelles intermédiaires.

Olivier FAVRE souligne que des enseignants d'autres écoles lui ont dit qu'ils admiraient le travail conjoint qui a été mené sur ce projet entre la commune, les parents et les enseignants. Toutes les écoles ne sont pas suivies par leur commune. Il précise qu'à 20 000€ par an, le coût est équivalent à celui de la salle des fêtes étalé sur 150 ans. Il rappelle que le but de la soirée est simplement de valider le planning.

Christian LACROIX ne remet pas en cause le travail effectué par la Commission et les enseignants, mais estime que le projet de Manziat s'inscrit dans le cadre d'une mauvaise réforme. Pour cette raison il exprime son désaccord sur le projet validé par Mme le Maire et demande à ce que la délibération qu'il a proposé au Conseil par mail soit présentée. Il procède donc à sa lecture :

Le Conseil Municipal réuni le 27 Novembre 2013, estime que la semaine scolaire mise en place à la rentrée scolaire 2008/2009 (4 jours) ne correspond pas de fait aux rythmes des élèves.

Pour autant, le décret du Ministre de l'Education Nationale loin de répondre au problème posé ne fait que l'aggraver :

- confusion pour les élèves entre les différents intervenants, confusion entre le scolaire et le péri scolaire.

- incertitude sur la qualification et les compétences des personnels employés

- incertitude sur leur remplacement en cas d'absence ou de démission.

- problèmes de sécurité lors des rentrées et des sorties échelonnées.

- fatigue accrue des élèves comme en témoignent de nombreux parents et enseignants.

- risque de démantèlement du tissu associatif à dominante culturelle et sportive par la perte du mercredi matin et par l'absence d'enfants fatigués aux activités sportives ou culturelles du samedi matin

De plus, le Conseil Municipal, déjà très engagé sur le plan financier considère que la commune n'a pas les moyens de financer des activités périscolaires, à fortiori quand on sait que les aides annoncées ne seront pas pérennes, que la dotation de l'Etat versée aux communes sera en baisse en 2014.

Il estime qu'il appartient à l'Etat dans le cadre de l'Education Nationale d'assumer ses responsabilités en la matière.

Le Conseil Municipal considère également que l'application de ce décret ferait porter des responsabilités énormes sur les maires et les élus.

Considérant que les nouveaux temps périscolaires seront mis en place dans de mauvaises conditions et ne bénéficieront ni aux élèves, ni à leur condition d'apprentissage, qu'ils ne contribueront pas à la réussite scolaire et risquent d'aggraver au contraire les inégalités entre les élèves, le Conseil Municipal de Manziat demande :

- la suspension de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, comme peuvent en bénéficier les établissements privés sous contrat

- la relance d'un grand débat national pour mieux prendre en compte les rythmes de l'enfant en ne négligeant aucune piste.

Il précise que dans trois communes dont Dijon, il y a eu 20% de parents en plus aux journées portes ouvertes des écoles privées.

A une grande majorité, le Conseil municipal refuse de se prononcer sur cette délibération qui n'a pas lieu d'être car la Commune se doit d'appliquer la loi pour la rentrée 2014.

9) Modification du tableau des emplois de la Commune

Madame le Maire explique au Conseil que la remplaçante de Sté-

phanie BRAILLARD prendra son poste le 7 décembre afin de passer deux semaines en binôme formateur.

Il faut donc ouvrir un poste d'adjoint administratif pour la période de transition du mois de décembre, qui sera supprimé au mois de janvier.

De même, Stéphanie SIMON avait été engagée sur un poste de 4h hebdomadaires. Or avec la nouvelle salle, 4h ne suffisent pas à faire l'entretien et les états des lieux. Il est donc proposé de passer son temps à 10h, heures déduites de l'emploi d'ouvrier polyvalent vacant de 12h.

Le Conseil Municipal :

- vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

- vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

- après en avoir délibéré,

fixe, par vote à mains levées et à l'unanimité, le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune comme suit, à compter de ce jour :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET :

Emplois	N b	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Administratif Secrétaire de mairie <2000 hab. Urbanisme, état civil, courrier... Urbanisme, état civil, courrier... Secrétariat, accueil, intendance	1 1 2 2	Attachés Territoriaux Rédacteurs Territoriaux Adjoint Administratifs Adjoint Administratifs
Service Technique Responsable Entretien, Voirie... Ouvrier polyvalent	1 2	Adjoint Techniques Territoriaux Adjoint Techniques Territoriaux
Police Agent de Police Municipale	1	Agents de Police Municipale

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET :

Agent spécialisé des écoles maternelles	1	ATSEM (26h30/semaine)
Agent d'entretien pour l'école	1	Adjoint Techniques territoriaux (32h/semaine)
Agent d'entretien pour les salles	1	Adjoint Techniques territoriaux (10h/semaine)
Entretien des locaux (ménage)	1	Adjoint Techniques territoriaux (9h/semaine)
Ouvrier polyvalent	1	Adjoint Techniques territoriaux (6h/semaine)

Les emplois inscrits en écriture italique sont ouverts mais non pourvus.

précise que cette modification ne remet nullement en cause les autres dispositions en faveur des agents communaux.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission voirie :

(Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphanie ARNAL, Agnès CATHERIN)
Pascale CATHERIN informe le Conseil que la RD ne sera pas achevée en 2013. Les poteaux telecoms seront enlevés début décembre, il sera donc trop tard pour faire les enrobés des trottoirs qui seront en attendant en concassé.

Lors de la réunion publique, les abords des maisons avaient été présentés en enrobé. Pour des raisons budgétaires, ces espaces seront plantés d'arbustes rampants. Le conseil est unanime : le respect de la ligne budgétaire est prioritaire.

⇒ Commission assainissement :

(Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN, Pascale CATHERIN, Luc VOISIN, Agnès CATHERIN)

Jean LAURENT explique au Conseil que les conventions de rejet ont été finalisées avec Mr GUENARD de la SAUR et vont être envoyées aux industriels. Il faudra parallèlement prendre les arrêtés de rejet correspondants.

Les études de sol ont commencé sur les terrains de la station.

⇒ Commission CLES :

(Josiane FEYDEL, François DUBY, Marie Eve BOYAT, Olivier FAVRE, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX)

Denis BOYAT rappelle que la commission a préparé l'accueil des nouveaux arrivants avec notamment un diaporama et un nouveau livret des associations. Elle a également préparé l'inauguration de la salle des fêtes avec l'exposition de photos des associations. De nouvelles grilles ont été faites avec Stéphanie SIMON, chargée des états des lieux, conformément aux exigences de la salle.

Les animations de Noël seront menées par les commerçants du 2 au 31 décembre. Les règles du jeu sont sur le site internet, et dans les commerces.

Il faudra maintenant préparer le règlement des salles de la bibliothèque.

⇒ Commission Communication :

(Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphanie ARNAL, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD)

Denis BOYAT fait le point sur la réalisation du bulletin municipal. Les réponses des questionnaires de satisfaction sur le Manziat infos ont été étudiées et sont positives, malgré le peu de réponse obtenu. 900 Manziat Infos seront imprimés à compter de décembre au lieu de 850. Quant au bulletin annuel 2013, il sera imprimé en 925 exemplaires.

La bibliothèque a demandé la mise en ligne d'un questionnaire de satisfaction.

Le dernier Manziat Infos de la mandature sera distribué le 8 mars. Des flashs infos seront rapidement distribués pour la réunion publique sur l'assainissement.

⇒ Commission Bâtiments :

(Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS)

Denis LARDET explique que le toit terrasse de la bibliothèque n'est plus étanche, il y a de nombreuses infiltrations, des devis ont été demandés afin de refaire son étanchéité. Le devis de l'entreprise DAZY a été retenu pour un montant de 23 558.39 € TTC.

Le chauffage du même bâtiment ne fonctionne plus, des convecteurs ont été installés provisoirement. L'entreprise DORIDON va intervenir dans les plus brefs délais afin de remettre en route la pompe à chaleur.

Le FCM a demandé l'homologation de l'éclairage du stade. Pour ce faire, il faut un contrôle de l'installation par un organisme agréé. VERITAS a effectué ce contrôle et demande des mises aux normes. Le devis concernant ces mises aux normes s'élève à 2 330 € TTC chiffré par l'entreprise EN'GO.

⇒ Commission Espace du Chêne :

(Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY)

Denis LARDET informe le conseil que les réserves concernant les travaux de la salle des fêtes sont en cours de levée. Seul le chauffage pose encore un petit problème, le temps de trouver les bons réglages.

Des contrats de maintenance des équipements de bâtiment sont en cours d'élaboration.

Les travaux du gymnase suivent leur cours, le coulage des fondations a commencé.

La SEMCODA a recontacté la commune pour son projet de tènement de logements sociaux, mais doit fournir des informations plus précises.

Denis LARDET annonce l'assemblée générale de l'Agence d'ingénierie qui aura lieu le 11 décembre à 18h30 en préfecture, il s'y rendra accompagné d'Arnaud COULON.

⇒ Commission Urbanisme :

(Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT):

Denis LARDET dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme. Il reprecise qu'une procédure officielle est obligatoire concernant les constructions, les travaux, les installations et aménagements soit par un permis de construire soit par une déclaration préalable.

Informations et questions diverses.

Mme le Maire informe le Conseil que l'arrêt maladie de Grégoire est prolongé jusqu'au 31 décembre.

Le logement de la Cure sera libre au 1^{er} mars 2014.

Des bénévoles travaillent sur les décorations de Noël qui seront posées semaine 49.

L'école est pavoisée comme le veut la loi.

Le correspondant GRDF nous informe que des compteurs intelligents seront installés l'an prochain et permettront de faire des télérelevés.

L'entreprise Chassagne va intervenir pour remplacer les plantations qui n'ont pas pris.

Tableau des abréviations

AG : Assemblée Générale - **ARS** : Agence Régionale de Santé - **ASF** : Ancienne Salle des Fêtes - **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales - **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale - **CCPB** : Communauté de Communes du Pays de Bâgé - **CIGAC** : Centre Interrégional de Gestion d'Assurances Collectives - **CLES** : Culture Loisirs Education Sport - **CNRACL** : Caisse Nationale Retraite Agents des Collectivités Locales - **CSPS** : Coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé - **CT** : Contrôle Technique - **DASEN** : Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale - **DDT** : Direction Départementale du Territoire - **DETR** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - **ERDF** : Électricité Réseau Distribution France - **FCM** : Football Club Manziat - **GRDF** : Gaz Réseau Distribution France - **HT** : Hors Taxe - **IRCANTEC** : Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques - **MISEN** : Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature - **MO** : Maîtrise d'Ouvrage - **PEDT** : Projet Éducatif Territorial - **PV** : Procès Verbal - **RD** : Route Départementale - **RDC** : Rez De Chaussée - **RODP** : Redevance pour l'Occupation du Domaine Public - **RPC** : Restauration Pour Collectivités - **RT 2012** : Règlementation Thermique 2012 - **SEMCODA** : Société Économie Mixte Construction Département de l'Ain - **SHR** : Salle Henri Renaud - **SIAC** : Spécialités Industrielles Alimentaires et Culinaires - **SIEA** : Syndicat Intercommunal d'Énergie & e-communication de l'Ain - **TTC** : Toutes Taxes Comprises - **TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée - **ZA** : Zone d'Activité

Commission Communication

Résultat du questionnaire de satisfaction du Manziat Infos

La Commission Communication vous informe comme convenu du résultat du questionnaire de satisfaction du Manziat Infos qui vous a été adressé avec le Manziat Infos du mois de Septembre 2013.

Sur les 850 questionnaires distribués, 47 sont revenus complétés en Mairie ce qui représente un taux de réponse de 5,5%.

Merci à toutes les personnes qui ont pris un peu de leur temps pour répondre à ce questionnaire.

1 – Lecture	Toujours	Souvent	Peu souvent	Jamais
Lisez-vous le Manziat Infos	44	3	0	0

2 – Aspect général	Très bien	Bien	Moyen	Médiocre	Pas de réponse
Sur la forme : couleurs, format, mise en page, nombre de pages, ...	26	19	1	0	1
Sur le contenu : sujets traités, intérêt des articles, rédaction, longueur des articles	25	19	1	0	2
Sur la proportion des photos par rapport aux textes (assez de photos)	21	19	4	1	2
Autres remarques : Présentation très gaie / Lecture très claire / Bonne illustration / Faire au mieux en fonction du budget / Suppression des couleurs pour économiser / Articles trop complexes et peu intéressants / Contenu des comptes rendus des conseils municipaux trop scolaires					

3 – Classement des rubriques de 1 à 5 : 1 étant la plus intéressante et 5 la moins intéressante

	1 la + intéressante	2	3	4	5 la - intéressante
Comptes rendus des conseils municipaux	20	10	6	2	9
Infos pratiques	12	14	9	10	2
Rappel des manifestations au calendrier des fêtes	8	5	6	5	23
Sujets d'actualités	20	14	7	5	1
Articles des commissions	11	6	12	14	4

Proposition de nouvelles rubriques : Histoire de Manziat / Résultats des équipes sportives

4 – Fréquence de publication	Oui	Non	Pas de réponse
Vous satisfait-elle ?	38	8	1
Si non, quelle serait la fréquence idéale ?	Bimestriel (5) / Mensuel (2) / Plus souvent (1)		

5 – Autres remarques :

Raccourcir les comptes rendus des conseils municipaux / Mentionner les permis de construire et autorisations de travaux dans les CR des CM / Compliments et encouragements / Attention aux erreurs sur les articles / Initiales à la fin des articles / Nom des personnes sur les photos / Site internet : plus de précisions sur les manifestations (horaires, objet, ...)

Commission Espace du Chêne

Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie-Eve BOYAT, Arnaud COULON, Denis BOYAT, François DUBY, Christian CATHERIN, Stéphanie BERNARD et Denis LARDET (responsable)

Salle des fêtes

C'est sur le fil du rasoir que les entreprises ont terminé les travaux de la salle des fêtes. La commission de sécurité a donc pu contrôler le bâtiment le 4 novembre 2013 et valider l'avis favorable d'ouverture proposé par le maître d'œuvre en la personne du premier adjoint. La réception des travaux a eu lieu le 8 novembre 2013 en présence des entreprises. Merci à elles d'avoir tenu leurs engagements concernant les délais imposés par la maîtrise d'œuvre et par le maître d'ouvrage. L'inauguration programmée depuis longtemps a donc eu lieu le 10 novembre 2013. Leur professionnalisme a permis au chantier de se dérouler dans de bonnes conditions durant les 13 mois de travaux. Afin de clore le chapitre « salle des fêtes » de la commission Espace du Chêne, remercions ses membres pour leur travail ainsi que le cabinet CHAMBAUD pour la conception du projet et le suivi de l'ouvrage.



Salle de Sport

Le chantier de la future salle de sport est lancé, la plateforme est réalisée et les fondations sont en cours d'exécution. Les réunions de chantiers se déroulent le mardi matin en présence des entreprises, du représentant de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage. La commission « espace du chêne » a demandé à la CCPB ainsi qu'à l'architecte une modification concernant l'esthétique du projet.



En effet les couleurs des façades ne faisant pas l'unanimité, les plans ont été retravaillés. La nouvelle proposition a été retenue, le rouge recouvrira les bardages et le gris les maçonneries.

Déplacement du bar le Manziaty dans l'Ancienne Salle des Fêtes



Le projet prend forme, l'ouverture coté sud est réalisée, la terrasse bétonnée et couverte.

Le chantier est hors d'air, les entreprises de plâtrerie peinture, d'électricité, de plomberie et de carrelage peuvent donc prendre possession des lieux afin de réaliser les travaux intérieurs.

Le chantier a pris du retard et le planning de réception des travaux est recalé pour fin janvier.

Les agents communaux, quant à eux, prennent part à la réalisation des réseaux secs et humides.

Logements SEMCODA et réaménagement de la place du 19 mars

Des prélèvements de matériaux ont été réalisés à la salle Henri RENAUD afin de déterminer si le bâtiment contient de l'amiante.

Si tel est le cas, il y aura désamiantage avant la démolition.

Le permis de démolition du bar et de l'ASF et de construire des logements SEMCODA a été accepté par les services instructeurs et affiché.

Un planning prévisionnel des travaux est en cours de réalisation.

Ces logements seront mis à la vente et à la location pour des personnes à revenus modestes.

La construction de petits immeubles a pour vocation d'augmenter la population communale tout en utilisant un minimum de surface au sol préservant ainsi les espaces verts.



Commission assainissement

Station d'épuration



Sur les parcelles récemment acquises pour l'implantation de la nouvelle station, les entreprises choisies pour les relevés géotechniques et topographiques ont démarré leurs travaux.

L'entreprise FONDASOL a réalisé les travaux pour les relevés géotechniques la dernière semaine de novembre.

Début décembre, AXIS CONSEILS a procédé aux travaux pour les relevés topographiques sur le terrain et sur le réseau pour les rejets de la nouvelle station jusqu'au fossé de la station actuelle.

Les résultats de ces travaux seront connus dans les prochaines semaines.

Classement des archives de la Mairie

La commune de Manziat a fait appel au Centre de gestion de l'Ain pour classer l'intégralité des archives de la commune (60 mètres linéaires).

Le travail de l'archiviste a consisté à épurer tous les dossiers des documents inutiles, à organiser ces dossiers suivant un cadre de classement thématique afin d'établir un inventaire détaillé et à procéder aux éliminations réglementaires.

Aujourd'hui, toutes les archives des trente dernières années sont classées et inventoriées et plus de 30 mètres linéaires d'archives ont été proposées à élimination.

Les archives historiques (de plus de 100 ans), en cours de classement, seront versées aux Archives départementales de l'Ain et rendues consultables.

Jordi Rubió
Archiviste itinérant
Centre de Gestion de l'Ain



Talent Caché

La nouvelle salle des fêtes était pleine à craquer tant le samedi 30 novembre que le dimanche 1^{er} décembre 2013.

Nicolas PELLETIER et ses 4 danseuses ont ravi un public qui n'a pas hésité à partager les chansons qui se sont enchaînées pendant plus de 2 heures.

Découverte pour certains, nostalgie pour d'autres, les spectateurs ont apprécié l'excellente prestation, servie par une acoustique sans faille dans le cadre de la nouvelle salle des fêtes.

Une animation de qualité très réussie. Bravo à ces jeunes Manziatis !



Informations Mairie

Inscription sur les listes électorales

RAPPEL : Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur nos listes électorales.

Une permanence pour les inscriptions aura lieu le mardi 31 décembre 2013 de 10 à 12 heures.

Démarchages par des sociétés

La Mairie vous alerte qu'elle ne mandate aucune entreprise pour effectuer des démarchages commerciaux sur la commune.

Méfiez-vous de toute personne ou entreprise se présentant à votre domicile en se réclamant être mandatée par la Mairie.

En cas de doute, prévenez la Mairie de MANZIAT (03-85-23-91-77), ou la gendarmerie (17).
La police municipale

Opération brioches 2013

Bilan financier



La somme totale collectée dans le cadre de l'opération brioches à MANZIAT en 2013 s'élève à 4.046,73€ (contre 4.094,35€ en 2012) pour 628 brioches vendues.

Une fois les frais engagés déduits, la somme de 3.104,73€ a été envoyée à l'ADAPEI (contre 3.204,89€ en 2012).

Merci aux habitants de MANZIAT pour l'accueil et aux membres des associations de la commune qui ont présenté la brioche dans toutes les maisons du village.

Dates à venir sur le calendrier des fêtes pour le premier trimestre 2014

JANVIER	Dimanche 05	- Assemblée Générale de la société de pêche Le Goujon à 10 h 30 (Salle des Fêtes) - Concours de belote de l'Union Musicale à 15 h (Salle des Fêtes)
	Lundi 06	- Assemblée Générale des Amis du Patrimoine à 20 h (Salle des Fêtes)
	Jeudi 09	- Vœux du Maire à 19 h (Salle des Fêtes)
	Samedi 11	- Vente de bugnes par les 18 ans
	Dimanche 12	- Concours de belote de l'harmonie la Jeanne d'Arc à 15 h (Salle des Fêtes)
	Samedi 18	- Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers à 18 h (à la caserne) - Paëlla des 20 ans (Salle des Fêtes)
	Dimanche 26	- Concours de boules Coupe du Boudin 32 quadrettes 3 ^{ème} et 4 ^{ème} division (à Dommartin)

FEVRIER	Samedi 01	- Vente de fromage de l'école Saint-Joseph - Vente de tartiflette de l'école Saint-Joseph le matin (Place du Marché) - Assemblée Générale de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles le soir (Salle des Fêtes)
	Dimanche 02	- Loto de l'EBS (à MANZIAT)
	Dimanche 09	- Loto du Football Club de Manziat (Salle des Fêtes)
	Samedi 15	- Bal des conscrits
	Samedi 22	- Concert de l'Union Musicale (Salle des Fêtes)
	Vendredi 28	- Don du sang de 9 h 30 à 13 h (Salle des Fêtes)

MARS	Samedi 01	- Pêche à la truite de la Société de Pêche Le Goujon
	Dimanche 02	- Vente de fleurs de l'école Saint-Joseph (Place du Marché)
		- Journée des 10 ans (Salle des Fêtes)
		- Banquet des classes en 4 (Salle des Fêtes)
	Samedi 08	- Concert de l'Union Musicale (Salle des Fêtes)
	Dimanche 09	- Matefaims des conscrits (Salle des Fêtes)
	Vendredi 14	- Concours de belote à la vache du Club de L'amitié à 13 h 30 (Salle des Fêtes)
	Samedi 15	- Concert de l'harmonie la Jeanne d'Arc à 20 h 45 (Salle des Fêtes)
	Dimanche 16	- Concert de l'harmonie la Jeanne d'Arc à 15 h 00 (Salle des Fêtes)
	Mercredi 19	- Repas de la FNACA à midi (Salle des Fêtes) - Commémoration du 51 ^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie à 18h
	Samedi 22	- Soirée Zumba Blanche organisée par les Gazafonds et Cap sur Mat (Salle des Fêtes)
Dimanche 23	- Vente de gaufres bressanes de l'Amicale des Supporters du Football Club le matin (Place du marché)	

Bulletin d'informations municipales édité par la Commune de MANZIAT et distribué au domicile des habitants de la Commune

Tirage à 900 exemplaires - Le Manziat Infos est téléchargeable sur le site internet de la Commune : <http://www.manziat.fr>

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2013 - Réalisation : Mairie de MANZIAT (Ain) Commission Communication

Photos : Mairie de MANZIAT (Ain) - Impression : Imprimerie MONTERRAT à FEILLENES (Ain)